

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 9 mars 2020

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Louis DEMELIN, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Carole BRETON, Martine PIERA, Frédéric BES, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Michel GARCIA, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre JULIEN, Antoine TAHOSES, François DELCASSO, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 mars 2020

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Motion pour la réhabilitation et l'amélioration de la RN 116 depuis Ria jusqu'à Mont Louis

Le lundi 9 mars 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis (Salle Pyrénées), sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la RN 116 subit de manière très régulière des fermetures dues à des problèmes de tracés et de géologie.

Le Président explique que vu le rôle majeur de la RN 116, il est primordial pour la survie économique et sociale de notre Communauté de communes Pyrénées catalanes (territoire Capcir – Haut Conflent – Haute Cerdagne) ainsi que le reste de la vallée et de la Cerdagne – c'est-à-dire aussi les Communautés de communes Conflent Canigou et Pyrénées Cerdagne – que la RN 116 bénéficie d'un plan d'amélioration comme jamais afin de sécuriser les transports. La sécurisation concerne bien évidemment la sécurité physique et matérielle des usagers mais aussi et surtout la sécurité de l'usage de la route afin d'avoir un axe routier sans fermeture. Il faut que les habitants et les touristes puissent, à coup sûr, utiliser cette route.

Suite au débat et aux discussions en conseil communautaire,

Le Président et l'ensemble des conseils communautaires exigent qu'au-delà de la réparation actuelle de l'ouvrage suite à l'éboulement sous Sauto que ce soit un vrai programme d'envergure qui soit mis en place entre Ria et Mont Louis avec des nouveaux tracés et ouvrages dignes de ce nom (doubles voies, viaducs pour s'éloigner des fragilités géologiques).

Le Président propose à l'ensemble du conseil communautaire de voter cette motion et de l'envoyer au Préfet, au sous Préfet, aux Députés et aux Sénateurs et toutes personnes susceptibles d'avoir un rôle dans ce dossier afin que l'Etat et la DIRSO avancent en ce sens et dès que possible. Le Président demande aussi que l'Etat puisse présenter rapidement un projet et une stratégie ainsi qu'un planning.

Le Président termine sur ce point en disant que nous ne pouvons plus attendre, que l'Etat ne peut plus se permettre de simplement réparer, sinon c'est la mort à petit feu du territoire par un nouvel exode rural.

D'autre part le Président fait état des autres réflexions et travaux en cours concernant la RN 116 :

- La Communauté de communes travaille avec les OT et OTi, le Parc naturel régional et le CD66 un schéma de signalisation routière depuis les sorties d'autoroutes jusqu'à l'intérieur de tout le territoire du Parc naturel. Il serait intéressant que la DIRSO s'associe à ce travail et réalise la mise en place de ces panneaux de signalisation touristique et panneaux touristiques le long des routes nationales notamment de la RN 116
- amélioration des services autour de la RN 116 (Wifi, sanitaires, aire de covoiturage aux nœuds routiers, accès à Mont Louis – UNESCO, ...)

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

De voter cette motion et d'exiger des actions de modernisation d'envergure pour la pérennité de la RN 116

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 9 mars 2020

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 12-03-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 12-03-2020
NOTIFICATION FAST